

Leers infos

Le magazine de la Ville

Oct.
2021

67

Le plaisir de se retrouver au...



2 ■ Sommaire

4 à 6 ► RETOUR EN IMAGES

7 ► TRAVAUX

Travaux d'été : améliorer les équipements de la ville

8-9 ► ACTION SOCIALE

L'été d'Oxygène

Connaissez-vous *La donnerie de Leers* ?

Violences sexistes et sexuelles :

le 3919 disponible à toute heure

Devenez acteur de vos droits

Sortez vos T-shirts... des placards!

Don de sang : recherche donneurs

10 à 13 ► DOSSIER

Sur le chemin... de l'école

Bientôt un nouveau Conseil municipal des jeunes

L'été des jeunes Leersois

14 ► VIE MUNICIPALE

Décès de M^{me} Christiane Dubois,
adjointe honoraire au maire de Leers

Au revoir, Nounours!

15 ► PORTRAIT

Raymond Pluquet, un jeune centenaire!

Maxence Grimont publie son 1^{er} roman

16-17 ► VIE ÉCONOMIQUE

Leers a désormais un... ou plutôt une notaire!

CocciMarket : M. et M^{me} Lamendin ont passé le relais

Retrouvez *Silhouette Forme & Santé*

18 ► CITOYENNETÉ

Rappel des règles de stationnement

Transports gratuits pour les moins de 18 ans

19 ► CADRE DE VIE

Transfert de voies privés en voies publiques

Balade nature au canal

Les défis citoyens

20-21 ► AGENDA

22 ► TRIBUNE POLITIQUE

23 ► ÉTAT CIVIL - INFOS PRATIQUES



Des piéto* ont été installés aux abords des écoles pour renforcer la sécurité des élèves (projet du Conseil municipal des jeunes).

Se retrouver enfin !

La période estivale est terminée et pour la plupart d'entre vous, les vacances aussi. Le 2 septembre, nos élèves ont repris le chemin des écoles. La rentrée leersoise s'est bien déroulée, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.



Jean-Philippe Andriès
Maire de Leers

Pour renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires, un nouveau dispositif a été mis en place (voir page 7). Je compte sur votre sens du civisme pour lever le pied lorsque vous apercevez les nouvelles silhouettes se dressant aux passages piétons, et d'une manière plus générale pour respecter les limitations de vitesse et les règles de stationnement sur toute la commune (voir rappel page 18).

Par ailleurs, je remercie toutes les personnes qui ont participé au « ramassage citoyen » début septembre. La collecte de déchets a été, une fois encore, bien « fructueuse », avec plus de 90 kg récoltés ! Il est urgent de revoir certains comportements si nous voulons préserver notre cadre de vie à tous !

Enfin, et surtout, après une période perturbée par la crise du COVID, Leers retrouve sa vitalité grâce au retour des manifestations et à la reprise des activités associatives. Plus d'une trentaine d'entre elles était présente au forum des Associations début septembre... Qu'il est bon de se retrouver pour partager des moments de convivialité qui nous ont tellement manqués ces derniers temps.

Côté municipal, nous avons organisé plusieurs événements, dont deux spectacles cet été en extérieur, les fêtes de l'Amitié franco-belge, même si nous avons été contraints à quelques adaptations ! Nous avons également, comme il est de tradition, pu recevoir les couples jubilaires lors d'une réception reportée de mai à septembre et les accueils de loisirs de juillet-août ont retrouvé leur fonctionnement quasi habituel avec une fréquentation assez proche de la normale, soit près de 800 jeunes sur les deux mois.

Nous savions que ces moments de partage et de convivialité nous avaient manqué, mais à l'heure des retrouvailles le bonheur est encore plus grand.

Sachez que l'équipe municipale et les services sont mobilisés pour vous offrir, dans les mois à venir, les manifestations traditionnelles mais aussi des nouveautés.

Continuons de prendre soin les uns des autres par le respect des gestes barrières.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Andriès

Rédaction : Martine Marmus - Anthony Reynaert

Mise en page : Frédéric Fouriaud

Photos : Service Communication

Édition : Mairie de Leers

Impression : Imprimerie Monsoise (Mons-en-Barœul)

Dépôt légal : Octobre 2021

Tirage : 5 000 exemplaires

Mairie de Leers

25, rue de Lys - BP 11 59115 Leers

Tél. : 03 20 200 600 - contact@ville-leers.fr

Ouverture

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30. Samedi de 8 h à 12 h

Permanence du maire

le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur : www.ville-leers.fr ■ Ville de Leers ■ Ville de Leers



4 Retour en images

▼ Réception des couples jubilaires



Il y a 50, 60 ou 65 ans, ils avaient échangé leurs consentements à la mairie de Leers ou ailleurs... Le samedi 11 septembre, neuf couples ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie des Jubilaires 2021. Toutes nos félicitations!

Noces de Palissandre

65 ans de mariage

M. et M^{me} Delrue-Loeb

Noces de Diamant

60 ans de mariage

M. et M^{me} De Kytspotter-Gontier

M. et M^{me} Lezy-Vandenbroucke

Noces d'Or

50 ans de mariage

M. et M^{me} Carette-Larooze

M. et M^{me} Delporte-Leman

M. et M^{me} Goens-Ancelin

M. et M^{me} Lefebvre-Aubert

M. et M^{me} Reynaert-Farvacque

M. et M^{me} Wullens-Verhulst

Concert du groupe Balaphonics ►

Accueillir l'Aéronef, le groupe *Balaphonics* au pied du moulin était au départ une envie, puis un pari avec de nombreuses interrogations : la météo, l'emplacement, la logistique, les règles sanitaires...

Au final, nous avons vu le 2 juillet dernier une belle communion entre les musiciens et les enfants des écoles leersoises lors du goûter-spectacle de l'après-midi et plus de 250 spectateurs au concert du soir. Autour d'un public séduit, flottait un sentiment de liberté retrouvée.



◀ Curiosités, les déambulations enflammées au parc de la Butte

Samedi 4 septembre, la Compagnie des Cendres a donné rendez-vous aux Leersoises au parc de la Butte pour une déambulation nocturne... originale : historiettes et personnages fantastiques « jouant avec le feu » ont impressionné le public et surtout émerveillé les enfants!



▼ Forum des Associations

Les associations leersoises ont fait leur rentrée dimanche 5 septembre à la salle Alphonse Daudet avec la 9^e édition du forum des Associations. Temps fort de communication, outil de promotion, lieu d'échanges... l'événement a permis aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir les associations leersoises. Plus d'une trentaine de stands et des démonstrations ont animé la journée.

En parallèle, des vidéos de présentations d'une trentaine d'associations leersoises, réalisées pendant l'été, ont été diffusées sur place. Elles sont toujours visibles sur la page YouTube de la Ville. Cette « Playlist » sera progressivement complétée pour essayer d'avoir une présentation vidéo de l'ensemble des associations leersoises, disponible à tout moment sur Internet.

Le tennis de table, la danse, la gymnastique, le chant choral ou encore le karaté, sont intervenus pour faire apprécier leur discipline aux visiteurs.



Démonstrations du LOS Tennis de table...



... de la section Danse orientale d'Artanime



ou du LOS Gymnastique.



Parmi les nouvelles associations, Triamont qui œuvre pour la promotion des gestes environnementaux.

Retrouvez l'ensemble
des associations
leersoises sur
le site de la Ville

www.ville-leers.fr

Pensez au Pass'Loisirs

Tous les Leersoises de moins de 18 ans peuvent bénéficier d'une participation financière pour une inscription dans une association. La participation de la commune varie entre 10 € et 30 € selon les trois premières tranches du quotient familial.

Demande à faire sur passloisirs@ville-leers.fr en indiquant nom, prénom, date de naissance, adresse de l'enfant et nom de l'association souhaitée, accompagnée de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 et d'un justificatif de domicile au format PDF ou JPEG.

6 Retour en images

▼ Fêtes de l'Amitié franco-belge

Du 17 au 19 septembre, les 35^{es} fêtes de l'Amitié franco-belge ont animé les villes voisines et jumelles de Leers et d'Estaimpuis.

Même si les conditions sanitaires ont obligé nos deux communes à adapter leur programme, les animations se sont enchaînées, de part et d'autre de la frontière, dans une ambiance qui n'a pas perdu en convivialité : tournoi de cartes, soirée des jeunes talents, braderie, laser-game, concours de pêche et de pétanque, animations sur les berges du canal...



Retour (presque) à la normale pour les puces du Jumelage.



Le concours de pétanque à la vaclusienne.



Bravo à toutes les participantes de la soirée des Jeunes talents!

Visites virtuelles de quatre sites leersois

À cela, se sont ajoutées les journées du Patrimoine qui ont permis aux plus curieux de (re)découvrir le cercle Saint-Louis et sa piste de bourle, le musée d'histoire locale Guy Haquette et l'église Saint-Vaast. Ces trois lieux emblématiques de Leers ainsi que notre moulin peuvent maintenant aussi être visionnés à tout moment sur le site Internet de la Ville, grâce à des visites virtuelles en 3D.



Animation laser-game au parc de la Butte.



Balade en roulotte depuis le Grimonpont jusqu'à l'Aubette du canal.

Travaux d'été : améliorer les équipements de la Ville

Durant la période estivale, propice aux interventions dans les équipements publics, plusieurs chantiers ont été réalisés :

À la Maison des Jeunes

Les portes et fenêtres, qui étaient d'origine, ont été remplacées par des menuiseries en aluminium.



Au SIDPA et au Centre de soins infirmiers

Les portes et fenêtres du bâtiment situé derrière l'ancienne mairie ont été remplacées par des menuiseries en PVC, avec double-vitrage.

Au restaurant scolaire du Buisson et à la cuisine centrale

Changement de 8 blocs portes (voir page 11).

Le coût de ces trois chantiers de remplacement de menuiseries s'élève à 80 000 €.

Au stade

Le vestiaire-tribune, fermé en fin d'année dernière pour raison de sécurité, a bénéficié d'un renforcement urgent de sa charpente.

Coût : 35 000 €

Et bientôt...

Reconstruction des courts de tennis extérieurs

Prévu durant l'été, ce chantier qui consiste à reconstruire en béton drainant les deux terrains extérieurs aménagés en 1978, a été reporté à fin septembre à cause des intempéries.

Rénovation du préau de la salle polyvalente Pasteur

Une nouvelle couverture en polycarbonate sera prochainement posée par le Centre Technique Municipal, ainsi qu'une remise en peinture des poteaux.

Un nouveau dispositif pour la sécurité des enfants

Si vous apercevez PIETO®, levez le pied!

La silhouette de ce « petit bonhomme » flashy qui a fait son apparition à Leers est un nouveau système de signalisation destiné à améliorer la sécurité des piétons sur des zones jugées potentiellement dangereuses... soyez donc encore plus prudents à son approche!

De petite taille, le dispositif *Pieto*® évoque un enfant en mouvement prêt à s'élancer sur la chaussée. Réfléchissant, phosphorescent, il indique aux automobilistes la présence éventuelle de piétons, de jour comme de nuit et les incite à la vigilance.

De couleur jaune ou bleue, 6 *Pieto*®, 2 par groupe scolaire, ont pris place :

Groupe scolaire du Buisson : face à l'entrée principale de l'école et face au restaurant *Tendance et Fraîcheur*.

Groupe scolaire du Centre : devant l'école Alice Cotteaux, devant l'entrée de l'école Blin-Péri.

Groupe scolaire Jeanne d'Arc : près du parking *Cœur de Ville*, près du parking du Centre de soins infirmiers.

Le CMJ à l'origine du projet

Ce dispositif a été proposé par les enfants du Conseil municipal des jeunes, plus particulièrement par le groupe travaillant sur la sécurité.

Un travail collaboratif entre les jeunes et différents services de la Ville, pour notamment définir les lieux d'implantation, aura permis l'aboutissement de ce projet.



L'été d'Oxygène



Le point municipal *Oxygène* a pour mission de renforcer les liens sociaux et familiaux. Il met en place des actions de prévention, de soutien à la parentalité, d'accompagnement à la citoyenneté et d'échanges intergénérationnels.

Cet été, les usagers ont eu l'occasion de s'oxygéner à travers plusieurs ateliers et sorties. Une quarantaine de familles ont participé aux différentes actions de l'Été d'Oxygène 2021 avec notamment des journées au parc Astérix® et à la mer.

Connaissez-vous La donnerie de Leers ?



Ce groupe a été créé en 2019 sur Facebook par Amandine Micucci pour favoriser les dons entre Leersois ou habitants des communes environnantes, et éviter le gaspillage. Il compte déjà plus de 4400 membres.

■ Un meuble inutilisé, des vêtements d'enfants devenus trop petits, un grenier à vider... des affaires dont vous ne vous servez plus mais qui peuvent être utiles à d'autres ? Sur ce groupe, vous trouverez sans doute preneur.

■ Particulier ou association, vous cherchez quelque chose de précis ? Demandez... quelqu'un a peut-être ce qu'il vous faut. Donner ou récupérer, c'est la seule vocation de la donnerie de Leers où le troc et la vente sont interdits. Les quatre administrateurs se relayent pour valider chaque publication.

Pour devenir membre du groupe, c'est très simple, remplissez le formulaire d'adhésion que vous trouverez sur la page d'accueil. Une belle idée pour éviter de jeter tout en donnant un coup de pouce à ceux qui en auraient besoin.

Violences sexistes et sexuelles : le 3919 désormais disponible à toute heure

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Depuis le 30 août 2021, ce numéro gratuit et anonyme est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Le 3919 propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet, en cas de danger immédiat, de joindre la police ou la gendarmerie.



Devenez acteur de vos droits

En plus des permanences juridiques gratuites proposées tous les 2^{es} mardis du mois sur le parking de l'Hôtel de Ville de Leers avec le bus de l'accès au



droit, la faculté de droit de l'université catholique de Lille propose une formation gratuite de 10h ouverte à tous :

- le 9 novembre de 13 h 30 à 17 h
- le 17 novembre de 14 h à 17 h 30
- le 3 décembre de 9 h à 12 h

Le but de cette formation : vous donner les bons réflexes juridiques face aux problèmes du quotidien via :

- des cours pratiques et théoriques
- des études de cas
- des jeux de rôle et quizz



Si cette formation vous intéresse, les pré-inscriptions se font par mail à busdelacesaudroit@univ-catholille.fr ou par téléphone au 06 31 86 41 06.

FACULTÉ DE
DROIT

Sortez vos T-shirts... des placards!

Si vous n'en avez plus l'utilité et qu'ils sont en bon état... vous pouvez les déposer dans l'un des paniers de collecte situés en mairie, chez vos commerçants ou certaines associations. Vous participerez ainsi au défi national solidaire « Mon Bonnet rose ».

Cette année, la Ville de Leers s'est associée à l'opération dont l'objectif est de ramasser un maximum de T-shirts propres, doux et extensibles afin de les transformer en bonnets chimio pour les femmes en difficulté financière atteintes d'un cancer. L'opération se déroule en septembre et octobre. Elle est coordonnée par Angélique Watrelot, conseillère municipale, avec le soutien de Guy Deschamps, premier adjoint.

**Le cancer est
l'affaire de TOUS!
Mobilisons-nous!**

Après cet appel aux dons, la Ville a lancé un appel aux couturières qui se sont investies dans la confection des masques en 2020. La plupart ont déjà répondu favorablement. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de confection des bonnets, vous êtes les bienvenu(e)s. Des kits de tissus à coudre vous seront fournis.



Un atelier de préparation des kits se tient salle Pasteur, le mercredi à 9h30 et le vendredi à 14h. Si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à venir.

**Pour tout renseignement,
contactez le 06 19 24 73 96**

Suivez l'opération sur Facebook ou Instagram : Mon Bonnet Rose de Leers. D'autres événements seront programmés dans le cadre d'Octobre Rose.



Don de sang : recherche donneurs

L'association des donneurs de sang bénévoles de Leers remercie les donneurs des collectes du 31 juillet et du 27 septembre. Une nouvelle fois, ceux-ci ont pu participer à une tombola gratuite grâce à des bons d'achat de 20 € offerts par les commerçants leersoisiens adhérents à l'UCAL.

Nous espérons que les bénévoles de l'association ont réussi à convaincre de nouveaux donneurs lors du forum des Associations début septembre. Notez, dès à présent, la date de la prochaine collecte :

**Lundi 6 décembre
de 14h à 19h
Salle polyvalente Pasteur**

*Le sang est un produit irremplaçable.
À ce jour, aucun produit créé par
l'homme ne peut remplacer le sang
humain, d'où l'importance de vos dons.*



Sur le chemin... de l'école

Le 2 septembre, 1005 élèves et 490 collégiens ont fait leur rentrée à Leers. Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le respect du protocole sanitaire mis en place par le gouvernement. Jean-Philippe Andriès, maire, et Carmelo Furnari, adjoint chargé de l'Enseignement, ainsi que la nouvelle Directrice Générale des Services Elisabeth Audric ont assisté à cette rentrée.

Des effectifs stables

Groupe scolaire du Centre

350 élèves

Directeur : Maxence Legrand

École maternelle Alice Cotteaux

108 élèves - 5 classes

Nouvelles enseignantes :

Camille Allart

en Petite section/Moyenne section
avec ½ décharge : Pauline Henin/
Mélodie Alvarez

École élémentaire Blin-Péri

242 élèves - 10 classes

dont 1 classe ULIS

Nouvelle enseignante :

Stéphanie Bricout en CM2
(remplace Isabelle Leroy)

Groupe scolaire du Buisson

312 élèves

Directrice : Pascale Ruffe

École maternelle Pauline Kergomard

106 élèves - 4 classes

Nouvelles enseignantes :

Ludivine Fronval

(remplace Marie-Christine Lebon)
en Moyenne section/Grande section

École élémentaire Léonard de Vinci

206 élèves - 8 classes

Nouveaux enseignants :

Vincent Dupon en CE1 et CM1

(décharge de deux classes)

Hadjira Taftaf en CM2

(remplace Bruno Lebrun-Élebaut)

École privée Jeanne d'Arc

346 élèves

Directeur : Philippe Tiberghien

École maternelle

124 élèves - 4 classes

Nouvelles enseignantes :

Alexie-Anne Rousselle

(remplace Marie-Christine Stock)
en Petite section

École élémentaire

222 élèves - 10 classes

dont 1 classe GRAD

Nouvelles enseignantes :

Catherine Debrabander en GRAD

(remplace Gwanaele Hespel)

Sarah Sébile en CE2

(remplace M^{me} Vardakas)

Christelle Vagniez

(remplace Séverine Chantry)

en Petite section



La Ville se mobilise pour...

Collège Alphonse Daudet

493 élèves

Principal : Laurent Bocquet
Adjointe au principal : Marie Michely
Gestionnaire : Caroline Nutte
Conseillère Principale d'Éducation :
Axelle Fait

19 classes



Quelques chiffres :

86 % de réussite au DNB
(Diplôme National du Brevet)
dont 85 % avec mention
74 % s'orientent vers une filière
générale et 24 % vers une filière
professionnelle.

C'est en projet !

Au cours de cette nouvelle année
scolaire, l'équipe d'éducation va s'im-
pliquer dans une dynamique visant à :

- Lutter contre le harcèlement
- Mettre en place un café des parents
- Obtenir un label pour l'option
Escalade pour l'instant ouverte aux
élèves de 6^e et 5^e.

La sécurité des élèves



C'était un projet du Conseil municipal des
jeunes. La Ville a installé un nouveau dis-
positif de signalisation pour améliorer la
sécurité des élèves aux abords des écoles.
C'est un petit bonhomme qui s'appelle
Pieto® et a pour mission de faire ralentir
les véhicules à proximité des écoles.
Avec sa taille et son allure qui font penser
à celles d'un enfant, Pieto® devrait alerter
davantage les conducteurs qu'une simple
signalisation (voir page 7).

Distributions de livres et calculettes

En fin d'année scolaire, en plus du livre de
prix remis par la municipalité à chaque
élève de primaire, 143 calculatrices ont
été distribuées aux élèves de CM2 des
écoles publiques et privées.



Distribution des livres à l'école Pauline Kergomard.

Travaux

École Alice Cotteaux
Remplacement de la chaudière fuel par
une chaudière gaz.
Coût : 40 000 €

École Léonard de Vinci

Les enfants ont découvert une nouvelle
cour avec le traçage au sol d'espace lu-
diques : terrains pour jeux ou sports
collectifs, une piste de course, damier,
marelle, un espace réservé aux jeux de
cerceaux, cordes à sauter, élastiques...
Les travaux ont été réalisés par le Centre
Technique Municipal.



Restaurants scolaires

Afin de respecter les normes sanitaires
d'hygiène et de sécurité, 6 blocs portes
(4 à l'intérieur et 2 à l'extérieur) ont été
changés à la cuisine centrale Ber-
nard Codron et 2 blocs portes au
restaurant scolaire du Buisson.

Achat de tablettes numériques

En fin d'année, ce sont les élèves de
CM1 et CM2, pour les deux écoles
publiques, qui devraient bénéficier
de tablettes et vidéo-projecteurs
dans le cadre du Plan pour la géné-
ralisation du numérique à l'école.

Restauration scolaire : Poursuite du protocole sanitaire dans les écoles et sur le temps du midi avec conservation de deux lieux distincts pour le déjeuner des élèves de Blin-Péris et Jeanne d'Arc.

Départs des enseignants de l'année scolaire 2020-2021

Comme en 2020, les réceptions de fin d'année des enseignants se sont déroulées au sein des établissements scolaires. M. le Maire et M. Furnari, adjoint chargé de la Vie scolaire, y ont remercié les enseignants faisant valoir leur droit à la retraite : Marie-Christine Stock, enseignante à l'école Jeanne d'Arc. Marie-Christine Lebon et Bruno Lebrun-Élebaud, enseignant

au Groupe Scolaire du Buisson. Isabelle Leroy et Anne Alvarez, enseignantes au Groupe Scolaire du Centre.

À l'école Jeanne d'Arc, Nathalie Dautremepuis a reçu la plaquette d'Honneur de la Ville de Leers pour 30 années d'enseignement dans notre commune. Séverine Chantry, Sarah Sébille et Gwanaele Hespel ont également été mises à l'honneur à l'occasion de leur départ vers de nouvelles fonctions.

Bientôt un nouveau Conseil municipal des jeunes



La cérémonie d'installation du prochain Conseil municipal des jeunes aura lieu mardi 16 novembre en mairie.

Le prochain Conseil municipal des jeunes sera élu le 22 octobre. Les élèves de CM1-CM2 des trois groupes scolaires de la commune peuvent se présenter aux élections.

À l'image des élections municipales, tous les élèves leersois scolarisés en CM1 ou CM2 dans les écoles Blin/Péri, Léonard de Vinci ou Jeanne d'Arc peuvent présenter leur candidature et faire campagne. Affiches, réunions... chaque postulant présente à ses camarades ses projets en matière de solidarité, d'écocitoyenneté, de sport, etc.

L'élection se déroulera dans les mêmes conditions qu'une élection officielle, le 22 octobre prochain. Les bureaux de vote seront tenus par les candidats et encadrés par les animateurs (élus et membres du

services Jeunesse et Sport de la Ville) dans chaque école.

Premier engagement vers la citoyenneté, les futurs jeunes élus vont représenter la jeunesse leersoise, proposer et défendre leurs idées, être à l'écoute des autres et apprendre à faire des choix.

21 candidats peuvent être choisis (7 par groupe scolaire). Ils sont élus pour un mandat de 2 ans.

Prolongation du CMJ ?

En parallèle, le mandat des jeunes conseillers élus en 2019 pourraient être prolongé afin de leur permettre de finaliser le programme commencé et freiné par la crise sanitaire.

Le Conseil municipal se prononcera sur cette question le 7 octobre prochain.

Le CMJ a organisé le 30 juin dernier sa réunion de fin d'année scolaire, l'occasion de mettre à plat tous les projets : ceux qui ont été réalisés et ceux qui sont restés à l'état d'ébauche.

L'été des jeunes Leersois



Après un été 2020 fortement perturbé par le Covid-19, la fréquentation des accueils de loisirs de l'été 2021 est presque revenue à la normale. Habitues à travailler avec les contraintes sanitaires depuis plus d'un an, les équipes ont encore une fois rivalisé d'inventivité pour offrir à près de 800 jeunes Leersois un programme d'activités variées et de qualité : sports, sorties, jeux, fêtes... Seuls les campings prévus sous tentes ont été annulés par précaution, à cause de la poussée du variant Delta.

Des jeux d'eau très appréciés en cette journée de forte chaleur.

Les animateurs et directeurs ont su faire preuve d'une grande solidarité. Quand l'ensemble de l'équipe devant encadrer les Lions en juillet s'est retrouvé en isolement, des encadrants des autres centres se sont mobilisés pour pouvoir faire fonctionner le centre des ados.



Grands jeux gonflables à la salle Alphonse Daudet.



La kermesse du centre des Poussins.



À la kermesse des Renards, chaque groupe présentait un mini-spectacle.

Une nouvelle fresque au Cœur de Ville

Durant l'été, 39 jeunes ont participé aux différents projets de la maison des jeunes. Ils ont pu découvrir différents sports innovants, organiser leurs sorties en vélo, proposer des veillées thématiques, créer et animer différentes activités et un Koh-Lanta géant pour les accueils de loisirs, réaliser la fresque du Cœur de ville qui a réuni 17 adhérents autour de l'artiste Damien Mazingue durant une semaine... Une réelle implication des jeunes qui ont été récompensés par un t-shirt personnalisé graffé par Damien, une sortie au parc Astérix et une journée à la mer.



À partir de 17 ans, devenez animateur en passant le BAFA

La Ville de Leers, en partenariat avec l'UFCV, propose en 2021 une session d'approfondissement à tous les jeunes motivés et les accompagne jusqu'à l'obtention du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Infos au service Jeunesse et Sport.

Décès de Madame Christiane Dubois, adjointe honoraire au maire de Leers

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Madame Christiane Dubois, adjointe honoraire au maire de Leers, le 25 août à l'âge de 92 ans. Au service de la Ville pendant 37 ans, c'est une figure bien connue des Leersois qui nous a quittés.

« *Christiane Dubois a été adjointe au maire pendant 31 ans. Par ses nombreuses délégations et sa présence permanente, elle a joué un rôle important dans la commune. Tous ceux qui l'ont connue garderont en mémoire une personne particulièrement joviale et déterminée pour mener à bien ses dossiers, toujours prête à rendre service. Nous ne pouvons que conserver d'elle un excellent souvenir* » a déclaré Jean-Philippe Andriès, maire de Leers.

Entrée au Conseil municipal en 1977, Madame Dubois a d'abord été conseillère municipale puis adjointe au maire de 1983 à 2014. Dans le cadre de ses

nombreuses délégations, elle a suivi les finances de la commune et s'est beaucoup impliquée dans le domaine de la Culture, défendant avec pugnacité ses projets.

Elle a été à l'initiative du salon *Arts et Loisirs*, du développement de l'École municipale de musique, de la création de l'Espace culturel avec les Ateliers Artistiques du Moulin et Leers historique... On lui doit l'organisation de nombreux concerts et spectacles de qualité, la mise en place des cycles de conférences audiovisuelles... et la réalisation d'un très beau défilé de mode. Elle était également chargée du protocole et des cérémonies officielles, et s'est consacrée à l'information municipale de 1998 à 2008. Elle s'est occupée de l'évolution du Leers infos et de la conception du logo de la Ville.

Madame Dubois a cessé ses fonctions municipales en 2014 mais a continué à s'impliquer dans la vie associative dans laquelle elle a toujours été très engagée,

avant d'être rattrapée par la maladie.

En 2008, elle a reçu la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon *Vermeil*, et pour la remercier de son action auprès des Leersois, Jean-Claude Van Belle lui avait remis, en 2014, la plaquette d'honneur de la Ville ainsi que le titre d'adjointe honoraire.

Ceux qui l'ont connue se souviendront longtemps de son sourire et de sa gentillesse, de sa gaité et de sa bonne humeur communicative.



Au revoir, Nounours!

Bien connu des Leersois, René Douniaux, que presque tout le monde appelait « Nounours », nous a quittés le 2 juillet dernier à l'âge de 73 ans. Sa disparition laisse un grand vide dans le monde de l'animation.

Artiste de variété, chanteur, clown, magicien, présentateur et auteur compositeur,



Nounours avait de nombreuses cordes à son arc.

Tout en travaillant dans la métallurgie, Nounours a entamé sa carrière d'artiste en 1963, lorsque, avec des amis, il lance le groupe musical *Les Six Bémols*. Vingt ans plus tard, en 1985, la création du groupe *En voiture Simone*, produit par une maison de disque belge, lui offre ses premiers moments de gloire, notamment lors de ses passages réguliers sur la RTBF.

C'est à cette époque qu'il arrête son travail dans l'industrie et se consacre à l'animation... dans de multiples domaines : dans les supermarchés, à la kermesse de la Bière à Maubeuge et pour des événements locaux. Nounours a côtoyé beaucoup de personnalités du show-biz. Il a même fait des caméras cachées, des premières parties de concerts de célébrités,

composé pour des artistes locaux, monté des spectacles... et puis, un beau jour, il est devenu clown. Son métier était « *de rendre les gens heureux* » disait-il.

Toujours prêt à rendre service, à Leers, il a animé de nombreux événements comme le salon *Arts et Loisirs*, les Floreales ou les Artisanales, des spectacles pour enfants... et plus récemment, il a souvent prêté main forte à notre service Communication en prenant des photos lors des événements de la ville.

Investi pour sa commune, il a également été conseiller municipal de 2014 à 2020.

À son épouse, à sa fille et à toute la famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

Raymond Pluquet un jeune centenaire!

C'est notre deuxième centenaire de l'année! Raymond Pluquet a fêté ses 100 ans le 25 juin dernier accompagné de sa famille. Bien entouré et encore clairvoyant, il vit toujours chez lui.

Né à Leers le 25 juin 1921, « *en face du Moulin* » précise-t-il, Raymond a fréquenté l'école des garçons jusqu'à l'âge de 13 ans avant de découvrir le monde du travail, comme barilleur dans le textile. « *À Leers, Roubaix, Lannoy... à cette époque, il y avait du travail partout* » se souvient-il. Et on s'amusait aussi « *Il y avait beaucoup de cafés à Leers, une dizaine sur la place, tout le monde dansait et chantait.* »

À 20 ans, concerné par le travail obligatoire, il se retrouve à Boulogne-sur-Mer et réussit à s'échapper au bout de 2 mois pour regagner Leers et devenir réfractaire. C'est le jour de la Libération, le 2 septembre 1944 que Raymond choisit d'épouser Geneviève, un mariage franco-belge qui se



déroule en Belgique. « *On a appris pendant le vin d'honneur que les FFI avaient pris la mairie de Roubaix, on a beaucoup chanté La Marseillaise, l'Internationale... tout y est passé* ». Raymond travaille en

suite aux tissages Huet à Roubaix, à la Lainière et c'est à Tourcoing, à La Redoute, qu'il finit sa carrière comme concierge. Il conserve de cette époque et de ses camarades, d'excellents souvenirs. Son épouse étant malheureusement partie trop tôt, quand l'heure de la retraite a sonné, c'est au Club des anciens de La Redoute qu'il passe la majeure partie de son temps, sans oublier la vie associative leersoise, la bourle, la pêche...

Raymond a eu 3 enfants, 5 petits-enfants, 9 arrière-petits-enfants et il est même arrière-arrière-grand-père d'une petite fille. Aidé par sa fille et son beau-fils au quotidien, il réside toujours dans sa maison. Il aime lire le journal, regarder la télé, surtout le foot... et aussi sortir de temps en temps pour aller manger au restaurant chinois ou thaïlandais comme le jour de ses 100 ans avec toute la famille réunie! Nous lui souhaitons encore de belles années avec les siens.

Maxence Grimont publie son 1^{er} roman

À 31 ans, Maxence Grimont, Leersois, vient de sortir en auto-édition le premier tome d'une trilogie de science-fiction « *L'âge des moissons : Les graines du chaos* ».

Ce chef de projet dans l'environnement n'est pas un débutant : sa passion pour l'écriture remonte à l'enfance et ne l'a jamais quittée. Étant étudiant, il a exercé sa plume en écrivant pour d'autres sur une plateforme en ligne. Partie d'un cauchemar, l'idée de ce roman a germé il y a deux ans. Grâce à un imaginaire particulièrement fertile, Maxence avait déjà tenté d'écrire des livres mais n'était jamais allé au bout. Cette fois, et sur fond de confinement, il savait qu'il ne lâcherait pas, qu'il tenait le sujet... et qu'un seul tome ne serait pas suffisant.

« *C'est de la science-fiction post-apocalyptique* » déclare-t-il. « *J'ai cherché à exploiter les émotions de l'être humain quand celui-ci est poussé à l'extrême et en danger de mort* ».

Son personnage principal est un bureaucrate russe à la vie éteinte...

« *Perdu dans cette forêt de béton qu'est Tcheliabinsk, à pointer chaque jour pour un travail qu'il supportait à peine, il se sentait inadapté à la société moderne. Maintenant qu'un déluge de feu a coïncidé avec l'apparition d'un ennemi dont il ignore tout, Andreï n'est pas sûr d'être prêt pour cette nouvelle vie. Dans ce monde d'après, des survivants en quête de réponses se battent au quotidien pour leur propre existence. Cependant, ils vont vite découvrir que la lutte ne sera pas que physique.* »

Pour *L'âge des moissons*, Maxence a prévu une trilogie dont le deuxième volume est déjà bien avancé et la sortie prévue en mai 2022. Il travaille également sur un autre projet de roman de science-fiction dans la catégorie *Planet-Opera*. « *Comme je me déplace beaucoup, j'enregistre mes*

idées sur un dictaphone et là, j'en suis au stade de la retranscription » explique-t-il. La date de sortie n'est pas encore prévue.

Maxence a dédié son premier livre dans une librairie de Béthune en juin dernier. Si vous souhaitez connaître l'aventure d'Andreï, vous pouvez commander l'ouvrage en envoyant un mail à l'auteur sur mauteurdereves@gmail.com



Leers a désormais un... ou plutôt une notaire !

Maître Anne Donjon-Beck vient d'ouvrir son office notarial dans le centre-ville. Le nouveau notaire a pu s'installer dans notre commune grâce au changement de mode de désignation des officiers interministériels, instauré par la loi Macron de 2015.

À notre connaissance, il n'y avait jamais eu de notaire à Leers. La loi du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » ayant permis à de nombreux notaires de s'installer. Maître Anne Donjon-Beck a ainsi saisi l'opportunité de s'implanter sur notre commune.

Originaire de Lyon, la jeune femme y a effectué sa formation avant de travailler en Île-de-France puis de s'installer à Leers. « J'ai étudié plusieurs projets d'installation, avec une préférence pour Leers » explique-t-elle « c'est une ville active et dynamique. Et je suis vraiment enchantée de l'accueil qui m'a été réservé par les Leersois ».


L'étude est située 3 rue de Néchin. Dans une ancienne habitation privée, Maître Anne Donjon-Beck a pour l'instant aménagé le premier étage pour y recevoir confortablement ses clients. Une première collaboratrice l'assiste depuis le mois d'août. Même si les locaux du rez-de-chaussée sont actuellement vides, des travaux de transformation vont très prochainement être réalisés pour créer bureaux et espace d'accueil, le tout aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

« Je vois mon étude comme un lieu ouvert aux habitants où l'on peut être accueilli à tout moment, même s'il est toujours préférable de prendre rendez-vous ».



Pour toute question juridique, n'hésitez donc pas à consulter Maître Anne Donjon-Beck.

**L'étude est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 45.
Le samedi de 9 h à 12 h 30 sur rendez-vous
3 rue de Néchin - Tél. : 03 20 17 15 38
office.donjon-beck@notaires.fr
etude-donjon-beck.notaires.fr**



Droit de la famille, droit des affaires et bien entendu droit de l'immobilier... Le notaire est quelqu'un qui reçoit et conseille les gens lors des étapes importantes de leur vie. Qu'il s'agisse de projets privés ou professionnels, il étudie chaque situation particulière pour répondre et orienter au mieux ses clients. Chargé de la rédaction et de l'authentification des actes ainsi que de leur conservation, même si il exerce dans un cadre libéral, il a une mission évidente d'intérêt public.

BON À SAVOIR

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (loi Macron) a réformé la profession de notaire. Cette nouvelle voie d'accès a permis l'installation de près de 700 nouveaux notaires en 2019-2020 tout en renouvelant le profil de cette profession : plus de jeunes et plus de femmes.

(Ext. Vie Publique 22/01/21)

Les textes réglementaires parus en 2016 ont élaboré une carte d'installation, présentant des zones libres d'implantation (où les études sont utiles pour renforcer la proximité ou l'offre de services) et des zones contrôlées. Les candidatures, déposées sur le site du ministère de la Justice, font désormais l'objet d'un tirage au sort lorsqu'elles dépassent le nombre de places offertes.

(Site officiel Service public.fr)

CocciMarket : M. et M^{me} Lamendin ont passé le relais

Après 36 années au service du commerce leersois, Marie et Hervé Lamendin ont décidé de cesser leur activité pour « démarrer une nouvelle vie ». C'est Romain Horwath, 40 ans, qui reprend la supérette et continue d'assurer aux Leersois ce service de proximité.

C'est en 1985 que le couple s'est installé au 3 rue des Patriotes. Après des travaux d'agencement, la Cave Primeurs *Le Fruitier* s'est d'abord spécialisée dans la vente de fruits et légumes, vins, confection de paniers garnis, torréfaction de cafés... avant de devenir en 2008 CocciMarket. La supérette de 130 m² située en plein centre-ville propose alors tous types de produits d'alimentation générale et produits frais. En 1996, après la transformation des lieux, M^{me} Lamendin a profité d'un espace laissé vacant pour s'adonner à sa passion de fleuriste et ouvrir Marie Fleurs. Fermée en août dernier, la boutique est en attente d'un repreneur.

Le 30 septembre dernier, Monsieur et Madame Lamendin, ont convié les clients à partager un verre de l'amitié devant la boutique, l'occasion pour eux de présenter la nouvelle équipe.



De G. à D. : Dogan Verdière, Romain Horwath, Marie et Hervé Lamendin.

Aux commandes et avec une belle expérience, Romain Horwath qui travaille depuis 2002 dans ce type de commerce sera secondé par son épouse, ainsi qu'un adjoint Dogan Verdière et cinq employés. L'enseigne de proximité va continuer d'offrir aux clients les mêmes produits d'alimentation générale, fruits et légumes, paniers régionaux... et toujours la livraison à domicile. « *Nous allons nous équiper de frigos supplémentaires pour*

augmenter la gamme de produits frais » explique le nouveau gérant avant de nous indiquer que les plages d'ouvertures seront, elles aussi, étendues. Le magasin sera désormais ouvert de 8 h à 20 h tous les jours. Nous souhaitons une bonne retraite à M. et M^{me} Lamendin et un excellent départ à M. Horwath et son équipe.

CocciMarket
5, rue des Patriotes
Tél. : 03 20 75 31 44

Retrouvez SilHouette Forme & Santé

Installé en centre-ville, au 28 rue des Patriotes, le cabinet *SilHouette, Forme & Santé* a ouvert ses portes en juin dernier.

Vous voulez prendre ou perdre du poids? Vous êtes diabétique? Allergique? Intolérant à certains aliments? Vous voulez changer vos habitudes alimentaires?

Experte en nutrition et alimentation, Soumya met tout en œuvre pour la réussite de vos objectifs. Elle étudie vos comportements alimentaires, analyse avec précision votre composition corporelle grâce à un impédancemètre professionnel, vous accompagne et vous propose une stratégie de prise en charge spécifique à vos difficultés, en apprenant à entendre vos sensations alimentaires, gérer vos émotions et frustrations : « *La réussite de chacun de mes patients est pour moi un véritable challenge.*

Je leur transmets des conseils et des astuces utiles et pratiques simples à appliquer au quotidien afin de prendre de nouvelles habitudes alimentaires et de les garder sur le long terme. Mais la motivation est primordiale et mon rôle est aussi d'être à leurs côtés pour les aider à la maintenir ou la renforcer pour qu'ils soient prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes en chaque circonstance ».

Passionnée par son métier, Soumya se forme régulièrement pour proposer toujours plus de solutions à ses clients. Elle s'est d'ailleurs formée dernièrement aux messages minceurs, un nouveau service qu'elle peut désormais rendre à ses clients.

Soumya vous accueille au sein de son cabinet ou se déplace directement chez vous (dans la métropole lilloise) : « *Je fais des consultations à domicile depuis 3 ans déjà. Cela présente de nombreux avantages. Cela*

permet d'analyser précisément ce que vous avez l'habitude de consommer, de vous apprendre à reconnaître les aliments à privilégier et de vous donner des astuces pour savoir les préparer. Nous pouvons alors établir ensemble un programme vraiment personnalisé ». Enfin, n'oublions pas que la gastronomie a toute sa place dans une alimentation saine et équilibrée. Soumya se fera un plaisir de partager des recettes, trucs et astuces pour vous réconcilier avec l'alimentation sans frustration.

SilHouette Forme & Santé
Soumya Elaihar
Diététicienne nutritionniste
28, rue des Patriotes
Tél. : 07 61 60 56 72
silhouette.forme.sante@gmail.com
f SilHouette Forme & santé
i silhouette.forme.sante



Rappel des règles de stationnement



Stationnement interdit : L'arrêt reste possible un bref instant, à condition qu'il ne soit ni gênant ni dangereux.



Arrêt et stationnement interdit : Vous ne pouvez pas du tout immobiliser votre voiture, même pour un bref instant, ou même en restant au volant.



Ligne jaune continue au sol : Une ligne jaune continue au sol le long du trottoir signale également l'interdiction de stationner et de s'arrêter le long de cette ligne.



Zone bleue : La durée de stationnement est limitée en zone bleue. Pensez à installer votre disque bleu bien visible derrière votre pare-brise et ne dépassez pas le temps autorisé pour ne pas vous exposer à une amende de 35 €.



Dépose-minute : Emplacement réservé uniquement pour un court arrêt et pas pour un stationnement. L'idée est que le conducteur dépose son ou ses passagers et reparte immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant.

Pour la sécurité de tous

- Même pour « 2 minutes », les stationnements gênants sur les trottoirs, passages piétons ou pistes cyclables sont à proscrire. Cela met potentiellement en danger les piétons, cyclistes et autres usagers de la route.
- À l'arrêt ou en stationnement, soyez vigilant avant d'ouvrir une portière, pour la sécurité des autres usagers de la route.

Pour le bon fonctionnement des services publics

Les stationnements gênants peuvent empêcher le passage des véhicules de secours, camions-poubelles...

Pour votre porte-monnaie

- Si vous gardez votre véhicule près d'un croisement, d'un virage ou encore au sommet d'une côte, la visibilité des autres usagers est réduite et cela peut potentiellement causer un accident. Ce type de stationnement est considéré comme dangereux et très gênant (contravention de 35 à 135 €, avec possibilité de mise en fourrière et de retrait de points sur le permis).
- Si votre véhicule est stationné au moins 7 jours en un même point de la voie publique, le Code de la route considère que le stationnement est abusif (contravention de 35 à 135 €, avec possibilité de mise en fourrière).

La zone bleue

Elle concerne le parking de proximité du Cœur de Ville ainsi que les rues Gambetta, des Patriotes et une partie des rues du G^{al} de Gaulle et Joseph Leroy. Pour y stationner, vous devez utiliser un disque de stationnement, tous les jours de la semaine sauf le dimanche et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez vous le procurer en mairie. La durée maximum autorisée du stationnement est 1h30. Attention, si vous dépassez ce temps autorisé, vous vous exposez à une amende de 35 €.



- Si vous stationnez sur un emplacement réservé à l'arrêt des bus, sur une bande d'arrêt d'urgence sans raison valable ou si votre véhicule cache un panneau de signalisation routière, empiète sur une voie verte, une bande cyclable, un passage piéton, vous mettez potentiellement en danger les piétons, cyclistes et autres usagers de la route. Ce type de stationnement est considéré comme gênant (contravention de 35 €, avec possibilité de mise en fourrière).

La police municipale, joignable au 03 20 66 58 22, agit avec discernement mais efficacité.

Transports gratuits pour les moins de 18 ans

Le Conseil métropolitain a acté lundi 28 juin la gratuité des transports de la MEL pour les moins de 18 ans. Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2022. Cette gratuité concernera le métro, le tramway, le bus, le Transport sur Réservation (TSR), le service Handipole* et le V'lille.

Comment ça marchera ?

Vous devrez être porteur d'une carte nominative *Pass Pass* chargée d'un profil 4-17 ans, ce qui vous permettra de valider vos trajets aux bornes et de passer les contrôles d'accès dans le métro. Un profil « gratuité » sera chargé automatiquement

et de manière dématérialisée si vous êtes déjà détenteur d'une carte *Pass Pass* nominative. Si vous n'en possédez pas encore, rendez-vous dans l'un des points de vente de la carte *Pass Pass*.

www.ilevia.fr/cms/institutionnel/se-deplacer/pass-pass/

Le V'lille

Ce service est ouvert à partir de 14 ans. La gratuité concernera le droit d'accès au service. La caution de 200 € et l'achat d'un crédit temps de 5 € minimum pour un abonnement annuel restent donc obligatoires, histoire d'assurer la bonne

régulation et la bonne répartition du V'lille sur le territoire et d'éviter un usage privatif.

*Pour le service Handipole, l'inscription pourra se faire à partir de 8 ans sur présentation de la carte mobilité inclusion ou d'une carte d'invalidité indiquant un taux d'au moins 80 %. Les déplacements scolaires ne seront pas pris en charge par le service Handipole, ceux-ci étant du ressort du Département du Nord.



Transfert de voies privés en voies publiques

Le 28 juin dernier (délibération n°21C0272), la MEL a mis en place une nouvelle politique de classement des voies privées existantes.

En application de cette délibération, toutes les voies construites avant 1990 pourront être classées en l'état et aux frais de la MEL, dans le domaine public routier métropolitain, à condition toutefois :

- d'avoir un tenant ou un aboutissant public ;
- d'être revêtues, assainies et accessibles pour des opérations d'entretien ;
- de desservir au moins deux propriétés bâties ou un équipement public.

Dans ce cadre, voici ci-contre la liste des voies privées existantes qui entreraient dans les nouveaux critères de sélection. Un courrier va être envoyé à chaque propriétaire de ces voies dans les prochaines semaines pour avoir leur accord sur le transfert de leur voirie au domaine public. Les autres voies privées ne sont pour le moment pas concernées par un possible classement en domaine public.

Sont concernées :

Rue de Toufflers
Rue Bossuet
Rue Rabelais
Domaine des Glaneurs
Rue Baudelaire
Résidence *Les Orchidées*
Allée des Cèdres
Allée des Champs
Allée *Ma Campagne*
Hameau de la Croix du Berger
Allée des Pins
Allée des Colibris
Allée des Cytises
Allée des Pommiers
Allée des Amandiers
Résidence *Les Daphnées*
Allée du Professeur Arnaud
Allée de la Clé des Saules

Balade nature au canal



Cet été, la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature a réalisé, en partenariat avec la Ville, huit animations nature sous forme de balades guidées dans le but de présenter et de valoriser la biodiversité leersoise auprès du grand public.

En tout, ce sont près de 90 personnes dont 35 enfants qui ont découvert et observé les oiseaux, les écrevisses, les moules d'eau douce, les insectes ou encore les plantes au côté de nos animateurs.

Infos sur www.maisoneaupechenature.fr

Les défis citoyens

Depuis plusieurs années, la Ville de Leers s'est associée à la démarche « défis citoyens » initiée par la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre de son Plan Climat Energies et en partenariat avec la Maison de l'Environnement et des Solidarités.

Deux concours vous sont proposés à l'automne 2021 : le défi *Familles à énergie positive* et le défi *Familles Zéro Déchet*.

Vous avez jusqu'au 13 novembre pour vous inscrire à l'une des deux opérations (ou les deux!).

Nous avons besoin de vous pour constituer des groupes de citoyens leersois motivés pour changer et améliorer les habitudes de consommation mais aussi pour inciter les autres à le faire!

Vous souhaitez relever le challenge de réduire d'au moins 8 % la consommation d'énergie de votre foyer pendant l'hiver, ou bien d'au moins 30 % le poids de vos déchets? La Ville de Leers peut vous aider et vous accompagner dans cette démarche éco-responsable, pédagogique et enrichissante pour petits et grands. Il vous suffit juste de vous inscrire à l'aide du coupon-réponse ci-dessous.

Défis : *Familles Zéro déchet* - *Familles à énergie positive*

Nom Prénom

Adresse

Tél.

--	--	--	--	--	--	--	--

 Courriel

souhaite participer : au défi Familles à énergie positive au défi Familles Zéro Déchet aux deux défis

Composition de la famille

Coupon à déposer en mairie avant le 13 novembre 2021.

Vendredi 1^{er} octobre ▶ 20h Conférence *Et si le changement, c'était maintenant ?*



© Jean Locuratolo.

Deux jeunes Leersois, Mathys Dufresnoy et Domitille Deronne, membres de l'association *Le Scribe*, vous invite à la conférence « *Et si le changement, c'était maintenant ?* ». Différentes thématiques seront abordées dont le développement durable, la COP 21 et l'écologie.

Des invités viendront approfondir nos connaissances et les habitants pourront s'exprimer en direct ou via un micro-trottoir réalisé quelques semaines auparavant.



Salle André Kerkhove

Entrée gratuite - Sur réservation

Samedi 2 octobre ▶ 19h30 Fête des allumeurs

Chaque année, à l'arrivée de l'automne, plusieurs centaines d'enfants défilent à la lumière de leurs lampions pour la fête des allumeurs. Le rassemblement est prévu à 19h15 devant la salle de gymnastique, au complexe sportif Alphonse Daudet, rue Roger Salengro, pour un départ à 19h30.

Le cortège s'acheminera jusqu'aux tribunes du stade de football. Chaque enfant y recevra des friandises et un ticket de ducasse avant la sortie vers le parking du stade derrière la mairie.

Complexe sportif Alphonse Daudet
Port du masque obligatoire

Du samedi 2 au mercredi 6 octobre Ducasse d'automne

Les manèges et attractions seront ouverts samedi de 15h à 22h, dimanche, lundi, mardi et mercredi de 15h à 20h30.

Place Lucien Demonchaux

Mardi 5 octobre ▶ 19h30 Conférence audiovisuelle *L'ouest américain*



© Dany Marique.

La colonne vertébrale de ce film est la chaîne des Rocheuses, 4800 km d'une géologie incroyable. Mais ce sont aussi les anciens territoires indiens ! Au nord (Wyoming, Montana), les Rocheuses dominent les grandes plaines des nations Blackfoot, Cree ou Gros Ventres. Au sud, elles se prolongent jusqu'au Mexique, avec les superbes parcs de l'Utah, Nevada, Colorado ou Arizona, sur les terres Navajo, Hopi ou Pueblo.

Film présenté par Dany Marique.

Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné

Tarif : 2,50 € / -14 ans : gratuit

Sur réservation



Dimanche 10 octobre ▶ 16h Concert Soul Meeting



© Loco live.

Le groupe Soul Meeting rend hommage à la musique afro américaine de l'âge d'or de la Tamla Motown et de Stax. De Stevie Wonder à Otis Redding en passant par les collines escarpées du funk de James Brown, Parasoul est un spectacle dans la tradition des revues Rythm & Blues des Blues Brothers ou des Commitments...

Piano, basse, batterie, guitare, chant, cinq musiciens au service du groove et de la soul...

Salle André Kerkhove

Tarifs : 5 € / Pass' Culture : 4 € /

-14 ans : gratuit

Sur réservation



Mardi 12 octobre ▶ De 14h à 17h Bus de l'accès au droit

Vous cherchez une réponse à une question juridique ? Venez aux permanences juridiques gratuites sans rendez-vous du bus de l'accès au droit.

Parking de l'Hôtel de Ville

Samedi 6 novembre ▶ 20h Spectacle *Antis(c)eptique*



© TLAgency.

Dans quels cas le spectacle « *Antis(c)eptique* » est-il utilisé ?

L'antis(c)eptique est un élixir caustique que l'on applique directement sur les oreilles du spectateur afin d'interrompre ou de prévenir le développement d'idées reçues ou d'équivoques sur la médecine et la santé.

Composition : Vérités inavouables, humour noir, sérum anti-douteur.

Contre-indication : Le scepticisme tue, en conséquence, aucune contre-indication n'a été relevée à ce jour.

Salle André Kerkhove

Tarifs : 5 € / Pass' Culture : 4 € /

-14 ans : gratuit - Sur réservation



Dimanche 7 novembre ▶ 16h



© Les Ballets du Nord.

Les ballets du Nord - *Métamorphose*

Métamorphose est une pièce dont le matériau chorégraphique naît du parallèle qui existe entre la corde éprouvée par l'archet et le tendon sollicité par le mouvement. Sylvain Groud continue d'interroger la capacité du corps à entrer en résonance avec la musique. Il questionne le corps et les tensions, la sensualité ainsi que les relations humaines jusqu'à la monstruosité.

À partir des œuvres de Ligeti, Stravinsky et Ysaÿe, l'univers sonore convoque le fantastique et provoque une mutation de l'espace scénique, terrain de jeu des quatre interprètes - toutes originaires des Hauts-de-France et pour certaines, étudiantes à l'École du Ballet du Nord - qui s'amuse à nous faire rire et à nous faire peur.

Salle André Kerkhove
Tarifs : 5 € / Pass' Culture : 4 € / -14 ans : gratuit



Mardi 9 novembre ▶ De 14h à 17h
Bus de l'accès au droit

Vous cherchez une réponse à une question juridique ? Venez aux permanences juridiques gratuites sans rendez-vous du bus de l'accès au droit.

Parking de l'Hôtel de Ville

Mardi 9 novembre ▶ 19h 30
Conférence audiovisuelle La vie sous l'occupation à Leers



Vous êtes férus d'histoire et notamment d'histoire locale, alors ne manquez pas cette conférence ! Vincent Suard, professeur agrégé d'histoire contemporaine, vous propose une conférence sur la vie à Leers pendant l'occupation 1914-1918 d'après les archives du musée Leersois et notamment les carnets d'occupation de Flore Bourgois, de l'abbé Monteuis et de Clémence Renaux, 3 témoins locaux de l'époque.

Film présenté par Vincent Suard, professeur agrégé d'histoire contemporaine.
Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné
Tarif : 2,50 € / -14 ans : gratuit
Sur réservation



Du vendredi 3 au dimanche 5 décembre
Téléthon 2021

Les associations leersois et la Ville de Leers vous invitent à participer au Téléthon organisé par le Comité d'entraide

leersois. De nombreuses animations auront lieu durant tout le week-end.

Dans les différentes salles de la Ville

Lundi 6 décembre ▶ De 14h à 19h
Collecte du sang

Organisée par l'association *Don de sang bénévole de Leers*.
Salle Pasteur

Dimanche 12 décembre ▶ 17h
Spectacle de Noël
Funtastik Kids Show



© Showparade productions.

Mike et Lola, 2 artistes pétillants et plein d'énergie, invitent le public à adopter la «Funtastic Attitude» pour ce concert de Noël complètement festif, rythmé et «orchestraordinaire». Tubes entraînants, chorégraphies délirantes, battle sur les chansons Disney, Final Disco Noël Rigolo avec bulles et neige confettis blancs.

Un méga-concert pour les 3 à 12 ans et leurs parents, qui sont sollicités à participer à chaque instant.

Salle André Kerkhove

Tarifs : 5 € / Pass' Culture : 4 € / -14 ans : gratuit - Sur réservation



Mardi 14 décembre ▶ De 14h à 17h
Bus de l'accès au droit

Vous cherchez une réponse à une question juridique ? Venez aux permanences juridiques gratuites sans rendez-vous du bus de l'accès au droit.

Parking de l'Hôtel de Ville

Mardi 14 décembre ▶ 19h 30
Conférence audiovisuelle
Destination Grand Nord (Saint-Pétersbourg et la Laponie finlandaise)



© Patrick Lefebvre.

Saint-Pétersbourg, la ville la plus septentrionale au monde, est née en 1703 du rêve fou de Pierre le Grand. Son destin hors du commun où chaque lieu et chaque édifice recèle une histoire tragique ou grandiose en fait une ville fascinante et pleine de charme.

La Laponie finlandaise ressemble à nos rêves d'enfant de paradis hivernal. Ses grands espaces enneigés et ses activités sportives multiples en font une destination magique.

Film présenté par Patrick Lefebvre.
Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné

Tarif : 2,50 € / -14 ans : gratuit
Sur réservation



Banquet et Colis* de NOËL DES AÎNÉS
Inscriptions

salle Jacques Lameyse : Jeudi 30 septembre et vendredi 1^{er} octobre de 8h30 à 12h

salle Paul Herteler : Vendredi 15 octobre de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

salle Pasteur : Mercredi 6, vendredi 8, mercredi 20 et vendredi 22 octobre de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Se munir

de la carte d'identité ou du livret de famille, d'un justificatif de domicile

**Au choix : banquet ou colis de Noël. Ils sont réservés aux aînés leersois âgés de 68 ans et + le jour du banquet (18 décembre 2021).*

Une coquille leur est également offerte.

Les conjoints n'ayant pas l'âge requis peuvent participer au banquet en payant leur repas : 22€.

Distributions des colis

Judi 16 décembre
 de 14h à 16h30

Vendredi 17 décembre
 de 9h à 12h

Salle André Kerkhove

Banquet
Samedi 18 décembre à 13h
Salle André Kerkhove



GLAM

**C'est la rentrée... au boulot!
Les écoles, c'est fait!**

Les activités associatives, ça redémarre et plutôt pas mal globalement!

En effet, au travers des Assemblées Générales de certaines associations et des rencontres, plus informelles, notamment lors du dernier forum des Associations, nous constatons un engouement et une tendance favorable et c'est tant mieux! Nous resterons, bien évidemment, conformément à nos engagements, vigilants sur leur devenir.

Les élu(e)s, même si pour la plupart, ils et elles ont « assuré » ces derniers temps, doivent aussi redémarrer et le programme est chargé avec au menu : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui précèdera le prochain PLU 3 (Plan Local d'Urbanisme) et le PLH 3 (Plan Local de l'Habitat) et qui seront suivis des déclinaisons de la future loi 3 DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale).

Cette dernière loi sera la résultante des engagements pris par le Président de la République à l'issue du grand débat national d'ouvrir « un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire ».

Ces différents acronymes auront un impact fort sur notre commune et il est important d'y travailler ensemble, sans esprit partisan et sans besoin d'en faire une tribune pour flatter certains egos, du clientélisme ou de la démagogie.

Nous devons réfléchir à l'avenir de notre commune, à court moyen et long terme en prenant en compte les enjeux sociétaux et environnementaux, de manière générale qui s'imposent à nous et les contraintes qui font sens à l'échelle de la métropole, du territoire de proximité et de notre commune, en particulier!

Jean-Philippe ANDRIÈS
Tél. : 06 27 36 05 48
glamleers@bbox.fr
www.glamleers.com

VIVRE À LEERS

Un pôle culturel?... pas vraiment!

Tout d'abord, nous sommes heureux de pouvoir reprendre une vie et des activités «presque» normales en cette rentrée 2021. Nous serons ravis de pouvoir participer aux prochaines manifestations leersaises.

Nous avons découvert récemment la décision unilatérale du maire, sans aucune consultation, de bâtir un pôle culturel sur l'ensemble d'un espace vert de 1200m² rue Franklin. Ce pôle culturel ne sera en fait dédié qu'aux activités musicales.

Nous nous questionnons sur la place dédiée aux autres arts (théâtre, danse, arts plastiques, peinture, etc.)

Nous nous interrogeons également sur le stationnement aux environs de ce nouveau site. Aucun parking n'est prévu soit «Les musiciens pourront marcher» (d'après le maire).

Soucieux de l'environnement, nous partageons l'idée de favoriser les déplacements doux comme la marche. Cependant nous nous interrogeons alors sur le projet d'une maison des associations sur un site industriel (passoir thermique) au motif qu'un parking pourra remplacer un espace arboré de 1000m².

Nous nous questionnons sur le futur déplacement et la reconstruction des salles de l'espace Motte Bossut au motif qu'il n'y a pas de parking!

Quelle logique? Quelle réflexion collective à moyen et long terme? Cette succession de projets nous semblent dénuée de cohérence entre eux. Nous nous soucions du devenir de notre ville, tant sur l'aspect du cadre de vie et des dépenses occasionnées pour des projets sans cohérence et d'un autre temps.

Nous avons le sentiment que le cœur associatif sera explosé. Les activités culturelles et sportives éparpillées.

Nous demandons une réflexion collective incluant l'ensemble des avis des élus du conseil (et d'une vraie démocratie participative) afin de prendre en considération les vrais besoins de Leers et gérer la ville aujourd'hui pour demain. Gérer c'est prévoir.

Jérémy ROTSART
Tél. : 06 87 12 03 22
jeremy@vivrealleers.fr
https://www.vivrealleers.fr/

VITALISER LEERS

De Gaulle, Alexandre, Aristote et Leers

« Derrière chaque victoire d'Alexandre se trouve Aristote ». Ce que nous dit par là le Général de Gaulle c'est que pour agir concrètement, mieux vaut être claire sur ses idées et que, pour ordonner ses actions, mieux vaut établir ses priorités. Or, deux priorités primordiales pour Vitaliser Leers.

ÉDUCATION - « Il faut tout un village pour éduquer un enfant ». Ce proverbe africain ne saurait mieux résumer l'importance de l'éducation dans la vie d'une commune. On conçoit le rôle des parents, voit le travail des enseignants (quoiqu'on oublie rapidement leur travail de préparation), celui des ATSEM, des agents des crèches, des assistantes maternelles ou encore des garderies et mercredis récréatifs. On pense moins souvent aux associations qui contribuent à la plus-value éducative en dehors ou dans l'école et moins encore aux agents techniques qui entretiennent, nettoient ou réparent le patrimoine scolaire. Pourtant, chacun prend une part essentielle à l'œuvre de toute une ville pour l'éducation de ses enfants. À ces professionnels, ces bénévoles, aux parents et aux élèves Vitaliser Leers souhaite une bonne rentrée et rappelle que notre groupe continuera d'œuvrer jusqu'au détail pour faire de la réussite des jeunes leersais la première des priorités municipales.

SÉCURITÉ - L'effort budgétaire de la Commune pour la Police Municipale est important. Le dispositif s'enrichit de la vidéoprotection. Vitaliser Leers accompagne ce principe sous deux recommandations. La première est de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Les patrouilles de Police municipale ont une utilité mais pas pour tout. Elles doivent être soutenues par des agents de tranquillité publique qui restent sur le terrain pour un travail sectorisé plus détaillé et plus en amont. La vidéoprotection a pour principale limite d'être fixe, elle doit s'accompagner d'un dispositif de caméra mobile pour diversifier les contrôles. La seconde recommandation est de contrôler l'efficacité de la dépense. La convention de la Police Intercommunale détermine les critères et quantifie les moyens d'intervention. Les tableaux de bord actuels restent encore globaux et abscons. Une précision sectorisée des types d'intervention permettrait de mieux planifier les interventions et d'ajuster les moyens pour y répondre.

Mathieu JOHNSTON
Tél. : 06 15 41 04 94
mathieu.johnston@vitaliserleers.fr
www.vitaliserleers.fr

Naissances, mariages et décès

Mai 2021

Ils ont souri à la vie

Bérénice Herbez, le jeudi 27

Juin 2021

Ils ont souri à la vie

Moïse Demestre, le dimanche 6
Margaux Matthys, le vendredi 18
Anoushey Ali, le lundi 21
Luna Fremaux, le mardi 29
Albane Sedjer, le mardi 29

Ils se sont unis

Hervé Gallet et Valérie Lépine, le samedi 26

Ils nous ont quittés

André Loncke, le vendredi 18
Nadine Dhennin, le vendredi 18
Thérèse Donte épouse Blomme, le mercredi 23
Paul Coustenoble, le samedi 26

Juillet 2021

Ils ont souri à la vie

Roxane Wallet, le lundi 5
Timothée Ducroux, le samedi 17
Félix Debuissier, le mercredi 21
Adélia Hajgato Alvin, le samedi 24

Ils se sont unis

Frédéric Collier et Pauline Decoen, le samedi 3

Ils nous ont quittés

Micheline Duhamel épouse Deldique, le jeudi 1^{er}
René Douniaux, le vendredi 2
Halima Aliouat, le jeudi 8
Roland Blain, le vendredi 23
Yvette Szczerbowski, le vendredi 23
Wladislas Nosal, le samedi 31

Août 2021

Ils ont souri à la vie

Lyanna Duvaux, le dimanche 1^{er}
Élio Engelaere, le dimanche 22
Théo Vanschoorisse, le jeudi 26

Août 2021

Ils se sont unis

Théo Chauvet et Ornela Meli, le samedi 21

Ils nous ont quittés

Michel Segear, le dimanche 1^{er}
Michel Lorthioir, le mardi 3
Andrée Tolman veuve Desmet, le mercredi 11
Patrick De Waegeneire, le mercredi 11
Monique Becquart épouse Crétin, le mercredi 11
Nadine Buseyne veuve Villers, le vendredi 13
Yves Rasson, le lundi 23
Christiane Bruffaert veuve Dubois, le mercredi 25
Marie Belair, le mercredi 25
Régine Dupont épouse Descamps, le jeudi 26
Jean-Marie Ramon, le mardi 31

Septembre 2021

Ils ont souri à la vie

Sarah Sanchez, le vendredi 10

Ils se sont unis

Maxime Tondu et Christina Honquert, le samedi 4
Hervé Chambrin et Amélie Damay, le samedi 4

Ils nous ont quittés

Xavier Huet, le vendredi 3
Robert Leconte, le dimanche 5
Lucienne Calon veuve Docquois, le jeudi 16

Les déclarations de naissances et de décès se font au service Affaires Générales, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le vestiaire du CEL rouvre...

... à partir du lundi 11 octobre 2021. Il permet aux familles en difficulté de bénéficier de très bas prix sur des vêtements d'occasion.

Comité d'Entraide Leersoï

62A rue Victor Hugo à Leers

Lundi de 10 h à 11 h 30

et mercredi

de 14 h à 16 h 30



Attention, ça change !

Horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars,
les parcs et cimetières sont
ouverts de 8 h 30 à 17 h 30



Vous disposez dorénavant de la Télérelève !



L'EAU DE LA MEL

Préserver la ressource en eau constitue une priorité pour la Métropole Européenne de Lille. C'est pourquoi iléo, délégataire du service de distribution d'eau, s'est engagé à promouvoir une meilleure maîtrise des consommations via le déploiement du télérelevé. Près de 10 000 compteurs (industriels et compteurs communaux) en sont déjà équipés. Aujourd'hui, ce dispositif est expérimenté auprès du grand public pour en mesurer l'efficacité en termes d'économies d'eau. La Ville de Leers et ses 3 888 abonnés ont été retenus comme territoire pilote.

Le télérelevé : un service simple et efficace pour maîtriser ses consommations d'eau

Le télérelevé est un système moderne de relevé de compteur d'eau, réalisé à distance. Il permet de suivre au quotidien sa consommation d'eau, d'être alerté en cas de fuite ou de surconsommation. Concrètement, le télérelevé nécessite la pose d'un module placé sur le compteur d'eau qui enregistre en permanence le volume des consommations et les transmet à un récepteur. Les informations sont ensuite mises à disposition sur l'agence en ligne d'iléo. Ce système ne présente aucun risque pour la santé : les émissions, d'une seconde chacune, et opérées deux fois par jour, sont équivalentes aux ondes d'une télécommande de portail.

En cas de question

Iléo est joignable au 09 69 32 22 12.

Comment accéder à mon suivi de consommation sur Internet ?

1. Connectez-vous sur suiviconso.mel-ileo.fr
2. Connectez-vous avec vos identifiants habituels ou laissez-vous guider pour créer votre Espace Client en quelques clics
3. Consultez votre historique de consommation à tout moment dans votre Espace sécurisé



Samedi 11 Septembre
90,84 kg de déchets récoltés
dont 29,93 kg recyclés



Préserveons
notre planète!
Arrêtons de polluer